



Description et champ d'application du prix

Prix d'excellence HERA

Higher Education and Research Awards for Future Generations

Un programme de la Fondation pour les Générations Futures



En partenariat avec



Description du prix

Le HERA Award Sustainable Law est un **prix annuel doté de 2 500 euros**. Il valorise et récompense des mémoires ou travaux de fin d'études de niveau master qui sont susceptibles de faire progresser la pratique juridique grâce au déploiement d'une approche systémique - à 360°-, propre à un développement soutenable. Une attention particulière sera apportée aux travaux qui nourrissent la réflexion sur la pratique professionnelle des notaires ou des avocat·es.

Le HERA Award Sustainable Law est organisé en partenariat avec notaire.be et AVOCATS.BE.

Pourquoi est-il fondamental que de nouvelles générations de professionnel·les dans le domaine du droit intègrent les différentes dimensions d'un développement soutenable ?

La construction d'un monde soutenable est le prochain grand défi de l'humanité : construire un nouveau modèle socio-économique et transformer le fonctionnement de la société afin de répondre aux grands enjeux environnementaux, sociaux, économiques et politiques actuels qui mettent en péril l'avenir de nos sociétés. Ces grands enjeux conduisent différents acteurs (organisations internationales, Etats, entreprises et individus) à prendre conscience de la nécessité de s'adapter et d'agir.

Le droit est une ressource précieuse pour répondre à ce grand défi. La double fonction symbolique (construire des repères, dessiner des modèles pour la société) et opératoire (construction d'un ensemble de règles destinées à organiser la vie en société) du droit fait de ce dernier un levier fondamental pour construire un monde soutenable et répondre aux grands enjeux actuels. Son potentiel pour le développement soutenable est d'ailleurs déjà largement reconnu, à l'instar de la matière du droit de l'environnement qui connaît un développement important.

Mais le HERA Award Sustainable Law dépasse les frontières du droit de l'environnement pour nourrir la pratique juridique de manière plus large, grâce au déploiement d'une approche systémique, à 360°. Dans les différentes branches du droit, des évolutions et tentatives ont vu le jour pour faire évoluer la société vers plus de soutenabilité. Elles concernent des domaines variés tels que le logement et l'immobilier, le patrimoine, les successions, le soin des proches, les droits des citoyens, la protection de la vie privée, les relations entre humains dans un monde globalisé, le territoire, l'agriculture, les espaces verts et les forêts, les énergies renouvelables, l'économie collaborative, les nouvelles formes d'entreprises et de sociétés, les financements alternatifs, la fiscalité... Il est important de pouvoir prendre de la hauteur par rapport à ces évolutions et tentatives, et analyser leurs effets et leur pertinence pour construire un monde soutenable. Cette analyse nécessite de prendre en compte plusieurs niveaux du droit : régional, communautaire, national, européen et international. Il est aussi important d'encourager les approches inter- et trans-disciplinaires dans la recherche en droit pour nourrir un regard critique sur les institutions, les fondements et les instruments susceptibles de contribuer au développement soutenable.

Critères d'éligibilité et de sélection

Pour être recevable, le mémoire (de niveau master¹) doit avoir été défendu dans une université ou haute école de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec un grade de distinction minimum, durant la période mentionnée dans le règlement de l'édition en cours.

Le prix annuel s'adresse principalement aux étudiant·es et jeunes diplômé·es en droit. Les candidatures issues d'autres filières seront acceptées pour autant qu'elles répondent aux critères d'éligibilité (voir règlement de l'édition en cours).

Attention : il existe également d'autres HERA Awards (Sustainable Economy, Food Systems, Health...). La Fondation pour les Générations Futures se réserve le droit d'attribuer, dans l'intérêt du ou de la candidat·e, une candidature à un autre prix, si elle estime que la candidature convient mieux pour ce prix.

Le jury vise à distinguer les dossiers candidats qui répondent le mieux aux quatre critères suivants :

- ❖ Nourrir la pratique juridique, en particulier la pratique professionnelle (actuelle ou future) des notaires ou des avocat·es, au sens large ;
- ❖ Répondre au plus près et de manière soutenable à un enjeu majeur pour la société ;
- ❖ Adopter une approche systémique, à 360°, propre à un mode de développement soutenable ;
- ❖ Faire preuve d'« innovation soutenable », en faisant avancer au plus loin les pratiques, la connaissance ou la réflexion en matière de développement soutenable.

Enjeux majeurs pour la société

Les mémoires de fin d'études devront avoir investigué et contribué à apporter des réponses soutenables à un ou plusieurs des enjeux fondamentaux de développement soutenable auxquels nos sociétés font face, conceptualisés autour des 17 Objectifs de Développement Durable définis par le *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, adopté lors du sommet historique de l'ONU en 2015 (<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>).

Approche systémique, à 360°

Le développement soutenable représente un défi pour l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et la production de connaissances en général : il met en avant l'intégration d'éléments en interactions complexes, là où la science moderne et les disciplines traditionnelles se sont attachées à démultiplier la décomposition des objets de recherche, débouchant sur des savoirs spécialisés.

Ainsi, le mémoire de fin d'études se caractérisera par une approche intégrative, systémique, à 360°, dans le traitement de l'objet d'étude : formulation des questions de recherche, choix des données à analyser, analyse ou développement du projet, formulation des conclusions.

¹ Les mémoires de fin d'études de niveau master complémentaire ou master de spécialisation ne sont pas éligibles. Sont exclus les masters dont les conditions d'accès direct sont : être porteur d'un master de type universitaire ou assimilé.

Cette approche systémique se positionnera autant que possible par rapport à l'intégration des 4 dimensions du développement soutenable (« 4 P ») : l'environnement (*planet*), le social (*people*), la prospérité (*prosperity*) et la participation (*participation*).

Des exemples de points d'attention généraux et adaptés au domaine des comportements sont présentés ci-dessous pour chacune de ces 4 dimensions (cf. « Pistes pour intégrer les différentes dimensions du développement soutenable »).

Innovation soutenable

Le mémoire devra avoir débattu ou proposé une alternative innovante et soutenable par rapport aux modes classiques actuels « non soutenables » d'action et/ou de cadre de réflexion. Si une alternative n'est pas encore imaginable, les conditions de la recherche d'une telle alternative devront avoir été étudiées.

Nourrir la pratique professionnelle des notaires ou des avocats

Les mémoires de fin d'études devront démontrer un impact sur la pratique professionnelle (actuelle ou future) des notaires ou des avocats, au sens large.

Pistes pour intégrer les différentes dimensions du développement soutenable au domaine de la pratique juridique

Important !

Il n'est pas attendu que les mémoires présentés rencontrent l'ensemble des préoccupations présentées ci-dessous. Ils sont à envisager comme des points d'attention potentiellement pertinents dans un mémoire qui veut intégrer les différentes dimensions du développement soutenable par rapport au domaine du droit. Ils ne sont évidemment pas exhaustifs ni tous d'égale pertinence pour le traitement d'un objet d'étude particulier.

L'humain (*People*)

L'impact sur le bien-être des êtres humains, aux niveaux local et global, à court et long terme.

Exemples de questionnements clés (non exhaustifs) : responsabilité sociale et éthique, accessibilité au plus grand nombre, équité sociale et solidarité, intégration, lutte contre la paupérisation, santé, cadre de vie, éducation et formation, amélioration des liens sociaux et convivialité...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux dans le domaine du droit, notamment :

- ❖ Protection des droits des citoyens et citoyennes : en cas de divorce, de séparation, de décès, de succession, d'achat ou de vente de bien, dans un contexte international, protection des droits fondamentaux (civils et politiques, économiques, sociaux et culturels)...

- ❖ Protection des proches : protection des droits des proches, des cohabitant·es, des conjoint·es, des enfants (dont adopté·es), des parents, des personnes vulnérables...
- ❖ Protection des personnes face à la numérisation du monde : protection des droits des personnes face au numérique, mort dans le monde numérique, protection de la vie privée, traitement des données personnelles, digitalisation et protection des données, dématérialisation...
- ❖ Protection des travailleur·euses : bien-être au travail, droit des travailleurs, droit de manifester/de grève, etc.
- ❖ Accès au logement : facilitation à l'accès à la propriété de toutes et tous, occupation des bâtiments vides, expropriations, ventes forcées, pénurie de logements accessibles, logements sociaux, prêts sociaux...
- ❖ Reconnaissance juridique et urbanistique des nouveaux logements et des nouveaux usages : logements alternatifs, habitat léger, habitats groupés, cohabitation (au sens large), coworking...
- ❖ Règlementations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire : gentrification, densification des villes, chemins ruraux, protection du patrimoine bâti, préservation du patrimoine culturel...

L'environnement (*Planet*)

L'impact sur l'environnement pris au sens large, aux niveaux local et global, à court, moyen et long terme.

Exemples de questionnements clés : éco-efficience / impact limité ou positif sur l'environnement et le cadre de vie, climat & gaz à effet de serre, utilisation rationnelle de l'énergie, respect de la nature, sa biodiversité et ses ressources, prévention et gestion des déchets et pollutions, utilisation raisonnée de l'espace ...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux dans le domaine du droit, notamment :

- ❖ Règlementations en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire : utilisation de nouveaux matériaux et nouvelles techniques de construction, densification de l'habitat, étalement urbain, affectation et occupation du territoire, préservation des sols, multifonctionnalité, *smart cities*, transports et équipements publics...
- ❖ Réduction de l'impact environnemental de l'immobilier : pollution des sols, certification PEB, rénovation et valorisation du bâti...
- ❖ Préservation des zones forestières : protection et exploitation des forêts, zones forestières publiques et privées, défrichement, protection de la biodiversité, zones et réserves naturelles, préservation des ressources en eau...
- ❖ Encouragement de pratiques agricoles durables : agriculture urbaine, agroforesterie, préservation des terres, pollution des sols, pollution des cours d'eau et des nappes aquifères, mesures agroenvironnementales...
- ❖ Préservation de la nature : législation ou réglementation des impacts sur l'environnement, compensations carbone...
- ❖ Protection du patrimoine naturel et culturel : droits et responsabilités des propriétaires, des usagers et des pouvoirs publics...

- ❖ Energies renouvelables : planification et règles urbanistiques, autorisations d'urbanisme, sites d'implantations, nuisances, voisinage, préjudice écologique, incitations à l'efficacité énergétique, autoconsommation énergétique...
- ❖ Protection des droits des citoyens et citoyennes : défense des droits fondamentaux (droits collectifs : protection d'un environnement sain, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes...)

La prospérité (*Prosperity*)

L'impact économique au sens large, c'est-à-dire tout ce qui permet de maintenir durablement les ressources économiques (monétaires ou non monétaires...), des personnes/organisations et de la collectivité.

Exemples de questionnements clés : approche en coût global et viabilité économique sur le long terme, flexibilité par rapport aux évolutions futures, performance au niveau collectif et pas seulement individuel, utilisation de modèles de financement innovants, transparence des finances et coûts, diversité de financement / autonomie financière, éventuels échanges non monétaires complémentaires (trocs, dons, volontariat) et clarté des comptes, autonomie, solidité par rapport à une évolution des conditions économiques (taux d'intérêt, taxes, inflation), non privatisation des biens communs...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux dans le domaine du droit, notamment :

- ❖ Exploitation des zones forestières : usages fonciers et multifonctionnalité, sociétés forestières, organisation de gestion ou d'exploitation forestière, incitation des propriétaires à bien gérer toutes les parcelles, répartition des droits entre usufruitiers et nu-propriétaires, indivisions...
- ❖ Exploitation des zones agricoles : accès au foncier, lutte contre la spéculation et l'accaparement des terres, baux à ferme, fermage, poids du foncier dans l'activité agricole, droit des agriculteurs et des propriétaires fonciers...
- ❖ Réglementation des transmissions : donations, successions, philanthropie, testaments...
- ❖ Facilitation de l'accès à la propriété : lutte contre la spéculation (immobilière, foncière), crédit social, mesures fiscales, aides financières et frais associés aux logements alternatifs, viager...
- ❖ Lutte contre l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent
- ❖ Réglementation des « communs » : propriété des semences, glanage, grappillage, accès au territoire, créations intellectuelles et artistiques en *open source*...
- ❖ Nouvelles formes de financement participatif
- ❖ Réglementation des marchés publics
- ❖ Nouveaux modes de preuves : *blockchains*...

La gouvernance participative (*Participatory governance*)

Tout ce qui touche à la manière de procéder pour la prise de décisions, à la participation de chacun·e, aux enjeux de démocratie : qui est écouté, qui décide, qui agit, qui bénéficie, qui est affecté par les conséquences.

Exemples de questionnements clés : transparence et pédagogie, prise en compte des besoins et aspirations de toutes les parties, gestion pacifique des conflits...

Plus particulièrement, pour ce qui concerne les travaux dans le domaine du droit, notamment :

- ❖ Facilitation du dialogue entre les différentes instances (régionales, communautaires, fédérales, européennes et internationales)
- ❖ Prise en compte des réalités du terrain dans le processus de décision et de construction des lois
- ❖ Droit des citoyen·nes
- ❖ Nouvelles formes d'entreprises et de sociétés participatives
- ❖ Règlementation liée à la participation politique des citoyen·nes et aux nouveaux outils d'interaction entre les citoyen·nes et les pouvoirs publics (par ex. vote électronique, forum, discussions)
- ❖ Respect de l'impartialité, de l'éthique et du secret professionnel des notaires / des avocat·es